

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL SUCCINCT**

57e SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013 A 19 H

SALLE DE CONFÉRENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Robert ENGEL, Monique SAWAYA, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD, Eric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Stéphane ROMY, Capucine HUSSER-OTT, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Gaby KARLSCHORN, Jean-Claude DONIUS, Catherine ORSONI, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absents excusés :

Anne DESCHAMPS donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN  
Sylvie BERINGER donne procuration à Stéphane ROMY  
Odile RAPP-WEISS  
Sandrine ARMBRUSTER donne procuration à Guy RITTER  
Stéphanie MUGLER donne procuration à Marcel BAUER  
Valérie ARBOGAST

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services  
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet  
Mme Sylvie WACHBAR, Directrice des Affaires Générales et Juridiques  
M. René KROMBERGER, Directeur des Finances et des Affaires Locatives  
M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 21 mars 2013

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

57e SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013 A 19H

*SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2013
- C. Décisions du Maire n° 5 à 13/2013

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

- 1. Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Délégation Alsace - 2011-2013
- 2. Révision du SAGE Ill-Nappe-Rhin

**B. FINANCES DE LA COMMUNE**

- 3. Budget primitif 2013

**C. TRAVAUX**

4. Eglise Saint Georges : protection des vitraux façade Nord
5. Ecole Jean Monnet : création d'une unité de production photovoltaïque
6. Ecole Elémentaire Dorlan : restructuration des sanitaires
7. Travaux dans les écoles : programme 2013

**D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

8. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

**E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

9. Voirie – programme de grosses réparations 2013

**F. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

10. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2013 (proposition de répartition)
11. Convention d'objectifs 2013 entre la Ville de Sélestat et le Sélestat Alsace Handball – club amateur
12. Aide financière portant sur l'acquisition d'un chrono de tir à l'arc

**G. DIVERS**

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Philippe DE COMBEJEAN est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cette séance du Conseil Municipal est un peu particulière puisque ce sera la dernière pour le Directeur des Finances, Monsieur René KROMBERGER, avant son départ en retraite. Il aura encore l'occasion de lui rendre hommage mais il demande toutefois à l'assemblée de l'applaudir car il le mérite amplement et le remercie beaucoup.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2013

#### **Adopté à l'unanimité**

### C. Décisions du Maire n° 5 à 13/2013

**Décision 5/2013 :** Mise à disposition d'une salle à l'Université Populaire de Sélestat, à la Mairie du Heyden rue Schubert 67600 SELESTAT

**Décision 6/2013 :** Nettoyage des toilettes publiques

**Décision 7/2013 :** Marché de mise à disposition de machines à café de bureau et de distributeurs de boissons chaudes et fourniture de dosettes et accessoires

**Décision 8/2013 :** Location d'un logement et d'un emplacement de stationnement situés dans l'enceinte du Centre de Secours Principal de Sélestat

**Décision 9/2013 :** Travaux de rénovation et de modernisation des installations sportives du Grubfeld – Aménagements extérieurs

**Décision 10/2013 :** Travaux d'implantation de sanitaires publics à entretien automatique

**Décision 11/2013 :** Travaux de déconstruction d'un immeuble

**Décision 12/2013 :** Mise à disposition de locaux à l'association ENNAJAH

**Décision 13/2013 :** Travaux de remplacement du réseau Voix, Données et Images (VDI) – Bâtiment Commanderie Saint Jean

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

1. Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Délégation Alsace - 2011-2013

Madame Marie-Anne KOENIG propose la signature d'un avenant à la convention initiale avec la LPO afin de mettre en œuvre un programme complémentaire de visites de découverte pour un montant total de 1 000 euros.

#### **Adopté à l'unanimité**

2. Révision du SAGE III-Nappe-Rhin

Madame Marie-Anne KOENIG propose la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux III-Nappe-Rhin.

#### **Adopté à l'unanimité**

### **B. FINANCES DE LA COMMUNE**

3. Budget primitif 2013

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER.

*" Il y a maintenant un peu moins de 4 semaines étaient débattues en cette même assemblée les orientations budgétaires 2013.*

*Comme je l'avais précisé dans mon propos introductif, le budget primitif est très proche de ce document ; je laisserai ensuite le soin à Jean-Pierre HAAS de vous donner les modifications, pour la plupart marginales, qu'il a fallu apporter.*

*Aussi, et puisque c'est là aussi un reproche récurrent, je ne vais pas vous proposer cette longue et fastidieuse litanie de chiffres.*

*Je vais simplement m'évertuer à démontrer que les critiques formulées à l'endroit de l'équipe municipale sont en fait sans fondement et qu'elles ne s'assoient que sur une méconnaissance inquiétante de l'action municipale et du positionnement de celle-ci vis à vis d'autres sans doute plus clinquantes mais pas plus efficaces.*

*Il est régulièrement fait notre procès sur notre incapacité d'offrir à notre jeunesse des outils efficaces lui permettant tant de s'épanouir que d'anticiper son avenir.*

*Outre les travaux réguliers et conséquents dans les établissements scolaires, des dispositifs singuliers ont vu le jour : le café des parents et l'accueil café en sont le parfait exemple. La participation de la ville au CLAS et à la plate forme contre le décrochage scolaire le sont tout autant. J'épargne à chacun les permanences hebdomadaires dans les lycées et les collèges, le conseil municipal des enfants, les animations vacances, les classes de découvertes, le festival des deux langues ...*

*J'y ajouterai de multiples initiatives comme celle qui se tiendra bientôt au CSI sur la place des réseaux sociaux notamment dans les rapports enfants/parents.*

*J'ajoute qu'à l'intérieur du projet de ville figure une politique novatrice, Devenir à Sélestat, qui permet aux moins favorisés d'accéder à des activités culturelles et sportives voire pour les plus âgés au permis de conduire sésame souvent indispensable pour la recherche d'emploi.*

*L'emploi, dont je rappelle accessoirement que la compétence générale appartient à l'Etat et à ses dirigeants visionnaires, est au coeur de nos préoccupations. Si la municipalité s'est battue et mobilisée pour sauvegarder le site Albany, elle le fait tout autant pour promouvoir l'apprentissage en son sein et ainsi permettre aux plus jeunes de découvrir le monde de l'entreprise.*

*Le logement est également au coeur de nos priorités même si là aussi la compétence est partagée. Toujours dans notre projet de ville, sont inscrits deux axes forts permettant de travailler sur l'habitat dégradé et sur la valorisation du patrimoine remarquable. Le CCAS poursuit avec le Conseil Général du Bas-Rhin, l'accompagnement du dispositif FSL et ambitionne, outre ses interventions sur le sujet, de partager avec DOMIAL une initiative fort intéressante sur la précarité énergétique via un logement témoin sur le site de la filature.*

*Alors oui en effet gouverner c'est prévoir.*

*Mais gouverner c'est aussi agir et je crois qu'on ne peut pas reprocher à notre municipalité d'être inerte et immobile.*

*L'attention et la bienveillance que nous portons à la gestion des deniers publics nous permettent de proposer une vision optimiste et réaliste de Sélestat. Je me réjouis d'entendre que cette dernière ne souffre pas de critique particulière sur le fond budgétaire et comptable.*

*Nous poursuivons notre effort d'équipement en même temps que nous esquissons les contours de la ville de demain.*

*Avec le Parc des Remparts, le quai Albrecht, la zone piétonne, le parcours de découverte, le sentier d'interprétation de l'Illwald, la requalification de la maison Algan/Kruch pour ne citer que les principaux, nous investissons dans notre ville car nous croyons à son potentiel, à son rayonnement et à son attractivité.*

*Je laisse maintenant à Jean-Pierre HAAS le soin de rentrer plus en détail dans ce projet de budget."*

Monsieur Jean-Pierre HAAS souligne le fait que les propos introductifs de Monsieur le Maire sont réalistes et permettent de remettre à leur juste place certaines remarques entendues lors du débat des orientations budgétaires où un amalgame a été fait entre les responsabilités de la Ville et les responsabilités de l'Etat. Il présente le détail du budget primitif 2013.

Monsieur Jean-Pierre HAAS considère nécessaire de retenir de ce budget primitif qu'il est caractérisé par une épargne et une marge de financement confortable, la reprise et le développement des activités de l'Office de la Culture, une enveloppe d'équipement conséquente s'élevant à 6,6 millions d'euros et en progression de 12%. Les budgets annexes sont quant à eux dotés des moyens nécessaires à la poursuite satisfaisante de leur activité avec

notamment des contributions d'équilibre en faible évolution. Les taux de fiscalité directe et autres impositions restent inchangés et le respect de l'objectif de stabilisation de la dette, même si les perspectives à moyen terme sont incertaines car les effets cumulés d'une économie durablement atone et de mesures répétées de réduction des concours financiers de l'Etat, seraient de nature à affecter inévitablement les marges de manoeuvre de la Ville.

Il tient à remercier l'ensemble des collaborateurs du service des Finances car le changement de logiciel a perturbé le fonctionnement, mais le professionnalisme des agents a fait des merveilles. Il tient également à adresser ses remerciements à Monsieur René KROMBERGER qui a terminé son 27ème et dernier budget.

Madame Caroline REYS souhaite revenir sur le tableau faisant apparaître les investissements en matière d'éducation et de solidarité. Concernant la solidarité, elle considère qu'il n'y a rien à dire puisqu'il n'y a rien d'inscrit, mais en matière d'éducation, il est simplement proposé l'installation de panneaux photovoltaïques, ce qui est un bon pas vers la transition énergétique. Elle insiste sur le fait qu'il y a une réflexion concernant la réforme des rythmes scolaires, mais que rien n'a été entrepris pour l'instant si ce n'est l'appel au bénévolat qui a été effectué lors de l'assemblée générale de l'Office Municipal des Sports. Elle estime donc que la municipalité préfère le solaire au scolaire puisque cela rapporte plus et est plus clinquant. Elle trouve que cela relève d'une attitude "roi Soleil" qui tient peu compte de la véritable source d'énergie de la ville, à savoir la réussite scolaire des enfants.

Monsieur Marc RUHLMANN a bien noté les apports positifs qui embellissent la présentation. Il estime que c'est une bonne pratique de se ménager des marges de manoeuvre positives entre le débat d'orientations budgétaires et le budget primitif, même s'il note que l'évolution des épargnes reste désespérément orientée à la baisse.

Il rappelle toutefois que le budget primitif n'est qu'un acte de prévision car ce sera le compte administratif qui confirmera ou non les hypothèses.

Concernant le fond de ce budget, au-delà des appréciations personnelles de la majorité qui visent à dénigrer ses détracteurs, il note avec une certaine satisfaction que les critiques développées lors du débat d'orientations budgétaires ne devaient pas être totalement infondées puisque la municipalité a estimé nécessaire de justifier sa politique sur tel ou tel point. Toutefois, il considère que d'autres questions restent sans réponse, mais peu importe puisque l'avenir donnera l'occasion d'en reparler le moment venu.

Monsieur Stéphane ROMY estime important de souligner, concernant l'évolution des épargnes, que depuis 2001, cette dernière est remarquable, alors qu'avant cette date, les niveaux d'épargne étaient relativement bas, alors que les contributions de l'Etat étaient relativement dynamiques, ce qui n'est plus le cas.

Monsieur Jean-Pierre HAAS insiste sur le fait que tous les travaux dans les écoles, l'entretien et les services rendus à tous les établissements scolaires ne font pas partie de cette ligne éducation, mais sont regroupés dans une enveloppe de plus de 300 000 euros inscrits sous la ligne travaux. Il est primordial pour la municipalité que les élèves et les enseignants travaillent dans de bonnes conditions avec des locaux et du matériel adaptés pour une réussite scolaire.

Monsieur Marc RUHLMANN insiste sur le fait qu'il n'a pas été dit que la municipalité ne faisait rien mais simplement qu'au fond, l'effort supplémentaire qu'une ville peut apporter au milieu éducatif n'est pas présent. Cela pourrait notamment être le cas avec un programme d'achat de tableaux interactifs.

Monsieur Robert ENGEL insiste sur le fait qu'énormément d'actions relevant du budget de fonctionnement et non d'investissement ont été entreprises ces douze dernières années. C'est le cas avec la mise à disposition des directions des écoles élémentaires du personnel administratif entièrement rémunéré par la Ville. Il en est de même du contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité qui a été créé juste avant leur arrivée. Tous ces projets perdurent malgré la baisse des soutiens et les difficultés montantes, car la Ville a continué à investir sur du personnel difficile à trouver. Ces actions n'apparaissent jamais dans un budget d'investissement mais dans les 300 000 euros prévus en fonctionnement dans les compétences éducation.

Madame Myriam BOUYER-BAUMANN souligne le fait que ce qui a été transféré à l'intercommunalité, comme l'aide aux études surveillées, a continué car la Région contribue à rémunérer les enseignants bénévoles pour l'étude surveillée. De ce fait, la municipalité n'a pas à rougir de l'aide contre le décrochement scolaire et il est nécessaire d'avancer dans ce sens.

Madame Caroline REYS se demande donc pourquoi la décision d'appliquer cette année la réforme des rythmes scolaires n'a pas été prise, puisque toutes les dispositions sont prises apparemment.

Monsieur Stéphane KLEIN considère qu'il est difficile pour la majorité d'expliquer le budget et de se rendre compte que la présentation choisie ne sert pas ses propos.

Dans un premier temps, il souhaite également remercier Monsieur René KROMBERGER pour son travail et la qualité des documents fournis.

Il indique qu'il a entendu que le mot "identique" a été employé à plusieurs reprises par l'Adjoint aux Finances, ce qui signifie qu'il n'a pas été forcément tenu compte des critiques de l'opposition qui demeurent. En effet, il rappelle que lors du débat des orientations budgétaires, il avait insisté sur le fait que la dette a été multipliée par deux, et que le développement économique est loin d'être une priorité, chose qui est clairement ressortie dans la presse puisque les commerçants ne comprennent pas du tout la politique de la ville en matière touristique.

Concernant la jeunesse, il indique qu'il a assisté, la semaine passée, à l'Assemblée Générale du Foyer Notre Dame de la Paix, lors de laquelle il n'y avait aucun représentant de la ville excepté lui, qui a été invité par le Président. Il insiste sur le fait que cette association joue un rôle très important dans un quartier représentant un tiers de la population et accueillant des activités en direction des seniors, des jeunes et des associations sportives et qu'elle se trouve actuellement dans une situation financière très compliquée puisqu'il lui reste, au 1er janvier, 32 euros sur le compte. La municipalité a été interpellée par cette association début janvier, qui n'a toujours pas eu de réponse. Pire, elle a reçu en date du 5 mars un courrier provenant des services de la ville avertissant que si dans un mois les travaux de remise aux normes n'ont pas été effectués, la salle serait fermée.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que le budget qui devait prévoir et agir ne tient pas compte des difficultés de cette association qui oeuvre en direction de la jeunesse, de la population et du lien social. En effet, l'estimation des premiers travaux nécessaires s'élève à 10 000 euros. Il insiste sur le fait qu'il estime que le budget d'une ville doit également tenir compte de la réalité de terrain et de certaines situations qui sont loin de l'aménagement de la zone piétonne pour un montant de 900 000 euros, mais seraient un lien très important pour la population de tout âge.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que le jeu de mot de Madame Caroline REYS, passant de solaire à scolaire, est très plat. En effet, que les panneaux soient sur une toiture d'un établissement scolaire ou sur une autre, le principe est le même, bien que dans une école, cela pourrait être interprété de manière pédagogique.

Concernant l'intervention de Monsieur RUHLMANN qui indique que les critiques formulées par l'opposition n'étaient pas infondées, Monsieur le Maire estime le contraire et c'est pour cela qu'il s'est permis d'y répondre. En effet, il est fait mention de jeunesse et de travail effectué, et il considère qu'il est nécessaire d'examiner le budget de plus près, car il a le sentiment que l'opposition n'y a pas beaucoup travaillé, sinon elle aurait d'autres éléments.

Pour répondre à Monsieur Stéphane KLEIN, il ne comprend pas ce que cherche ce dernier. Il ne sait pas s'il fait preuve d'ignorance ou de fausses affirmations, car il a rencontré le Président du Foyer Notre Dame de la Paix en début d'année, qui lui a fait part de ses préoccupations. Il indique lui avoir promis que la municipalité allait être à ses côtés pour que le foyer ne ferme pas malgré l'avis défavorable de la commission de sécurité. Il ne fermera pas ce dernier bien au contraire ; tout sera fait pour aider, comme cela a toujours été le cas avec d'autres associations. Effectivement, aucun élu n'était présent à l'Assemblée Générale car il lui semble que ce soir là il y avait un Bureau Municipal. Toutefois, la situation du foyer est grave et il leur a précisé que l'avis défavorable et la lettre qu'ils ont réceptionnés sont des lettres types qu'il est obligé d'envoyer car la commission a donné un tel avis. Mais à côté de cela, la municipalité est aux côtés des membres de l'association et il leur a demandé d'effectuer des devis et de prospecter auprès des entreprises pour connaître quels sont les travaux à réaliser. Les services techniques de la Ville ont été mis à leur disposition pour mettre en place une programmation. Prochainement, des demandes de subventions seront présentées en conseil municipal afin d'effectuer des travaux pour le bon fonctionnement du foyer, et ce dans l'intérêt de la population du Heyden et de tous ceux qui l'utilisent.

Monsieur le Maire considère qu'il est facile d'assister à une assemblée générale et d'y critiquer la municipalité.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que la différence entre lui et Monsieur le Maire est le style. Il pense que Monsieur le Maire en aurait profité pour simplement critiquer la municipalité, alors que ce n'est pas du tout le discours que lui a eu.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, demande à Monsieur Stéphane KLEIN de lui trouver des exemples de cette manière d'agir durant les douze ans où il était dans l'opposition.

Monsieur Stéphane KLEIN peut entendre que cela est une lettre purement administrative, mais le problème est que la municipalité a dépêché le responsable de sécurité de la ville pour interdire au Foyer Notre Dame de la Paix de louer la salle pour un certain nombre de manifestations très précises. Or, cette association fait face à un certain nombre de frais de fonctionnement et la seule rentrée d'argent est la location de la salle. De ce fait, leur dire, non pas pour des raisons de sécurité, de ne plus louer la salle pour des mariages car cela engendre des nuisances sonores dans le quartier, les met dans une situation difficile. De plus, le trésorier de cette association, ancien colistier de la municipalité en place, a présenté sa démission. Pour sa part, il a proposé qu'une manifestation soit organisée cet été, avec l'ensemble des associations qui occupent cette salle, pour soutenir l'Association du Foyer Notre Dame de la Paix et ainsi rentrer les premiers fonds. Il les a également encouragé à rencontrer à nouveau Monsieur le Maire, suite à leur courrier du mois de février dans lequel ils transmettaient le montant estimatif des travaux avec les premiers devis et il espère que le budget proposé, qui ne tient absolument pas compte de cette situation particulière, sera rectifié au courant de l'année 2013.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que cette association existe depuis très longtemps et il a l'impression que c'est la première fois que Monsieur Stéphane KLEIN assiste à une assemblée générale et que c'est la première fois qu'il va organiser une manifestation pour venir en aide à cette association.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'il a été très longtemps trésorier de l'association Sélestat Ouest et a effectué beaucoup de manifestations pour soutenir le Foyer Notre Dame de la Paix.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'il ne l'a pas attendu pour affirmer que la Ville allait les aider. Il a pris les devants depuis fort longtemps, et il continuera la politique d'aide aux associations comme cela a déjà été le cas.

Concernant le problème de nuisances sonores, il est normal de prévenir le Président de l'Association que la Ville a réceptionné des plaintes concernant certaines locations, notamment pour certains mariages engendrant des débordements. C'est son rôle. Il ne lui a rien interdit, mais simplement conseillé de ne plus louer la salle pour cela, et il est tout à fait d'accord avec lui car le règlement qu'il a mis en place n'est pas respecté.

Pour ce qui est des montants non inscrits au budget, Monsieur le Maire souligne que beaucoup de détails ne sont pas inscrits mais certaines sommes permettent d'intervenir pour des choses particulières.

Monsieur Jean-Pierre HAAS se rend compte que Monsieur Stéphane KLEIN ne sait pas lire un budget, car ce dernier contient des réserves qui permettent de faire face à des situations qui ne sont pas connues lors de la préparation du budget.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait qu'un budget est un acte politique fort qui permet de défendre une politique et, si aujourd'hui, la majorité est obligée d'expliquer que pour défendre l'éducation, il faut faire la somme de différentes lignes pour démontrer quelque chose, c'est qu'elle n'a pas voulu mettre l'éducation en tête de gondole. De plus, Monsieur le Maire a cité le

Café parents et la plateforme de décrochage scolaire qui sont deux actions menées principalement par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, se demande si Monsieur Stéphane KLEIN était déjà sur place pour assister à ce genre de manifestations car ce sont les services qui les organisent, certes avec les services de l'Etat, mais le personnel est présent.

Monsieur Stéphane KLEIN estime dommage que l'implication des associations soit passée sous silence pour ce type de manifestations car elles sont aussi présentes.

Monsieur Philippe DE COMBEJEAN rappelle que tous les vendredis matins, trois personnes de l'AGF sont mobilisées pour participer au Café parents et que l'association ne demande aucune subvention pour cela.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme cela, mais insiste sur le fait que les services de l'Etat ne sont pas les seuls à financer.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il participe professionnellement à la plateforme de décrochage scolaire avec Madame le Sous-Préfet, et l'initiative des Cafés parents a été prise lors de l'une de ces rencontres. La Ville, avec les associations de parents d'élèves et autres associations, a décidé de soutenir le projet.

Monsieur le Maire Marcel BAUER, estime que Monsieur Stéphane KLEIN fait preuve de beaucoup de mauvaise foi.

Madame Caroline REYS signale que les critiques de l'opposition étaient plates comme leurs enveloppes qui ne contenaient pas de budget primitif.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est navré qu'ils n'ont pas tous été destinataires de ce document, mais ce n'est pas pour autant qu'ils n'ont pas pu l'étudier puisque les autres documents étaient très précis.

Monsieur Marc RUHLMANN souhaite connaître le coût du référendum pour la Collectivité territoriale d'Alsace pour la Ville de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le coût n'est pas encore déterminé mais il est plafonné à 1 euro par habitant.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que ce montant pourra être communiqué lorsqu'un bilan sera fait après le référendum.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne le fait que l'opposition votera contre ce budget, étant donné que ses remarques n'ont pas été prises en compte.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'il ne peut pas tenir compte de remarques infondées. Si la municipalité tenait compte de l'une ou l'autre remarque, l'opposition aurait tout de même voté contre.

Il ajoute également que lorsqu'il est dit que l'économie n'est pas une de ses préoccupations, cela est totalement faux, en témoignent tous les efforts effectués, que ce soit au niveau de la commune ou de l'intercommunalité pour

que les entreprises puissent survivre voire se développer, Monsieur Stéphane KLEIN ne peut pas dire la même chose lorsqu'il était délégué à l'économie. Il suffit de regarder le développement du parc d'activité du Giessen qui a été mis en place par la municipalité, ainsi que le développement des Cuisines Schmidt. Il en est fier car il y a contribué dès le début. La municipalité est aux côtés des commerçants, ceux qui amènent de la richesse, qui développent et font vivre la Ville.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que Monsieur le Maire n'accepte pas le débat et les discussions. Il le laisse à ses arguments mais l'opposition a toutefois clairement démontré qu'en matière économique, il y a de vraies différences et que pour l'instant, la méthode et le plan de la municipalité, n'ont pas été couronnés de succès.

Monsieur Jacques MEYER ne peut pas accepter de tels dires et souhaite connaître ce qui a été créé pendant la période où Monsieur Stéphane KLEIN était Conseiller Municipal délégué à l'économie et combien d'emplois ont été ramenés.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'il y a eu l'extension du parc d'activité Nord et que c'est la loi sur l'eau qui a bloqué l'ensemble de ce développement.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait qu'en 2001, le parc d'activités Nord a été développé et c'est Monsieur RITTER qui s'en est occupé. Il cite également le Parc d'activités du Giessen, l'extension des cuisines Schmidt. De ce fait, la municipalité n'a vraiment pas de quoi rougir en matière d'économie car une réelle dynamique a été donnée dans ce secteur. Le taux de chômage est, il est vrai beaucoup trop élevé, mais il est l'un des plus faibles en Alsace s'il compare toute la partie sélestadienne et non le bassin d'emplois. Il insiste également sur le fait que Sélestat bénéficie de plusieurs aides de l'Etat puisque c'est un territoire économiquement dynamique.

Monsieur Jean-Pierre HAAS souligne le fait que la seule ligne qui bénéficie de plus de contributions de l'Etat concerne la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, alors que tout le reste baisse ou stagne.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait qu'à cela s'ajoute l'emploi, ce qui démontre bien que Sélestat est encore un territoire très dynamique malgré la crise et l'incertitude. Il souhaiterait connaître ce que proposent aujourd'hui les services de l'Etat en dehors des 2 000 emplois qui vont être créés à Pôle Emploi pour redynamiser l'économie du pays.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que le nombre d'heures consacrées au niveau des élus et des services, pour traiter avec les services de l'Etat et les services extérieurs afin de donner un coup de pouce aux entreprises est conséquent. De ce fait, il considère que le fait de dire qu'il ne se préoccupe pas de l'économie est scandaleux et tout simplement indigne de la personne qui le dit.

**Adopté – 7 CONTRE : Stéphane KLEIN – Frédérique MEYER – Jean-Jacques RENAUDET – Marc RUHLMANN – Caroline REYS – Philippe DE COMBEJEAN – Evelyne TURCK-METZGER**

### **C. TRAVAUX**

#### 4. Eglise Saint Georges : protection des vitraux façade Nord

Monsieur Guy RITTER propose le versement d'une aide financière exceptionnelle de 4 263 euros afin de protéger les vitraux.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### 5. Ecole Jean Monnet : création d'une unité de production photovoltaïque

Monsieur Jean-François ROYER informe de la volonté d'installer une unité de production photovoltaïque sur les toitures versant Sud de l'Ecole Élémentaire Jean Monnet.

Madame Caroline REYS remarque avec satisfaction que la délibération souligne l'apport des changements du nouveau gouvernement dans la hausse des tarifs et sur l'aide apportée pour l'achat de panneaux produits et fabriqués en Europe.

Monsieur Jean-François ROYER indique que ces éléments apparaissent déjà dans le projet de délibération présenté en commission et pour lequel il y a eu un vote unanime.

Monsieur Stéphane KLEIN considère qu'il serait intéressant, par la suite, d'obtenir un bilan de la production et sa revente, ainsi que de l'efficacité de cette installation.

Monsieur Jean-François ROYER informe qu'actuellement, l'école Jean Monnet utilise environ 50 000 kwh/an. L'électricité produite par le photovoltaïque sera quant à elle revendue à EDF et non utilisée pour ses propres besoins. Le tarif actuel de vente est de 18,4 centimes, l'investissement pourra être amorti en moins de 6 ans et plus de 50 tonnes de CO<sup>2</sup> pourront être économisées par an.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il espère que ces prévisions se réaliseront.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### 6. Ecole Élémentaire Dorlan : restructuration des sanitaires

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ces travaux sont faits dans les établissements scolaires et sont absolument indispensables.

Monsieur Guy RITTER propose la restructuration des sanitaires de l'école Dorlan pour un montant total de 120 000 euros. Ces travaux sont absolument nécessaires car après plusieurs visites, les élus et la directrice se sont rendus compte que de fortes odeurs nauséabondes ressortent de ces derniers. Il insiste sur le fait que la Ville est tout à fait aux normes par rapport aux textes puisqu'il y a 5 WC chez les filles et 5 WC et 5 urinoirs chez les garçons,

sachant qu'il faut 1 WC pour 20 filles, 1 WC pour 40 élèves et 1 urinoir pour 20 élèves.

**Adopté à l'unanimité**

7. Travaux dans les écoles : programme 2013

Monsieur Guy RITTER donne le détail des différents travaux prévus dans les différentes écoles pour un montant total de 134 000 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN précise que cela est choquant de remettre 12 500 euros dans une école qui a ouvert il y a un ou deux ans. Il est vrai que lors de l'ouverture de l'école, l'histoire des lavabos faisait déjà parler.

Monsieur Robert ENGEL indique que le choix technique des auges dans l'école maternelle est tout à fait aux normes, mais les enfants sont des tout-petits, alors que l'architecte a plutôt taillé les lavabos pour les moyens-grands. Concernant les grilles, le sujet est plus compliqué car il était prévu, à l'intérieur de la cour de l'école élémentaire, une typologie d'arbres, et quand le choix de ces derniers a été fait, il s'est avéré que la surface d'imprégnation des arbres est plus large que prévu avec donc une plus grande surface au sol de sable qui, lorsqu'il pleut, reste coller aux semelles des enfants. Le personnel d'entretien a attiré l'attention sur le fait que cela se retrouve à l'intérieur et il a été décidé d'ajouter des grilles.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'aucun avenant n'a été présenté, mais finalement cela se retrouve ici.

**Adopté à l'unanimité**

***D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE***

8. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, fait part du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que sur la ligne 21 il est inscrit un « non éligible faux » surprenant.

Madame Caroline REYS fait remarquer que la ligne au-dessus du tableau invite à cliquer sur OK mais que cela ne fonctionne pas.

**Adopté à l'unanimité**

## ***E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE***

### 9. Voirie – programme de grosses réparations 2013

Monsieur Jacques MEYER fait part des différents travaux de voirie prévus en 2013 pour un montant total de 652 000 euros.

Monsieur Marc RUHLMANN remarque qu'il est prévu d'effectuer une minéralisation de l'espace vert du Square Ehm et il trouve cela dommage, surtout qu'ailleurs des bacs à fleurs sont déplacés et cela coûte de l'argent. D'autre part, il considère qu'il faudra un jour se pencher sur le devenir de la rue du Cimetière.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il était prévu d'effectuer la couche de roulement cette année, mais le SDEA a demandé de ne pas intervenir car eux ne seront pas prêts pour refaire le réseau d'assainissement. Ce projet est donc reporté à l'an prochain.

Monsieur Jacques MEYER propose que Monsieur Marc RUHLMANN accompagne le personnel des parcs et jardins au Square Ehm lorsqu'ils doivent nettoyer, car lui l'a fait et il les plaint très sincèrement.

**Adopté à l'unanimité**

## ***F. DEVELOPPEMENT SPORTIF***

### 10. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2013 (proposition de répartition)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme qu'un appel aux bénévoles est lancé et la municipalité est heureuse que les bénévoles continuent à œuvrer dans tous les domaines, car sans eux cela ne serait pas possible.

Monsieur Robert ENGEL indique qu'il est à nouveau demander d'accompagner les associations sportives sur leurs finances issues de leurs activités sportives de la saison écoulée. Il précise que l'Office Municipal des Sports touchera 72 000 euros et la totalité des clubs ont une subvention de 81 612 euros, sachant que la réserve de l'an passé de 9 000 euros est d'ores et déjà mobilisée pour le Tour Alsace et le Rallye de France. Si de nouvelles demandes de subvention arrivent, la municipalité aidera spécifiquement sur des points particuliers.

Monsieur Stéphane KLEIN, concernant la ligne de l'Association Foyer Notre Dame, indique que cette dernière a présenté un montant total de charges d'exploitation de 5 482 euros, ce qui représente pour les critères de l'OMS 1 370 euros. Il précise que si ce montant est tellement diminué c'est dû au fait qu'elle accueille des associations non reconnues pour les pratiques sportives au niveau de l'OMS. Or, certaines de ces associations font la demande, depuis plusieurs années, d'intégrer l'OMS, mais n'ont pas encore pu être affiliées, ce qui est une des difficultés de fonctionnement de l'association Foyer Notre Dame. C'est notamment le cas de la ZUMBA et du Billard.

Monsieur Robert ENGEL souligne le fait que cela n'est pas une association mais une entreprise. Quant au Billard, les services étudient la possibilité d'un autre local pour les accueillir. Les clubs de Billard souhaitent fusionner et trouver un endroit commun.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que l'Antenne de la Mairie accueille quelques associations, et il serait peut-être intéressant de les orienter vers le Foyer pour continuer, mais cela relève d'un travail d'accompagnement à effectuer.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 11. Convention d'objectifs 2013 entre la Ville de Sélestat et le Sélestat Alsace Handball – club amateur

Monsieur Robert ENGEL précise que cela correspond à une reconduction de la convention d'objectifs faite annuellement avec le club amateur de Handball pour un montant de 17 500 euros.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 12. Aide financière portant sur l'acquisition d'un chrono de tir à l'arc

Monsieur Robert ENGEL propose d'allouer une aide financière de 398 euros pour l'achat d'un chronomètre afin que le club puisse continuer à accueillir le concours qualificatif aux championnats de France.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que cette aide financière est d'autant plus justifiée que cette association est très présente dans les manifestations sportives et notamment aux Courses de Sélestat.

### **Adopté à l'unanimité**

## **G. DIVERS**

- Monsieur Marc RUHLMANN souhaite savoir si la commune a été saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner de la part de DOMIAL pour l'ensemble Saint Quirin et si ce dossier avance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que depuis la dernière séance du Conseil Municipal il n'y a rien eu de neuf.

- Madame Caroline REYS informe qu'elle était à une réunion, avec Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, organisée par Monsieur RICHERT sur le Conseil Unique d'Alsace. Lors de cette réunion, Madame le Maire de BRUNSTATT a indiqué qu'elle avait fait voter par son conseil municipal une motion en faveur du OUI. Elle s'étonne que le Conseil Municipal de Sélestat n'ait pas été à

l'initiative d'une telle motion car les élus arborent des badges en faveur du OUI, et cela aurait été l'occasion de montrer une unité en faveur de ce projet.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère qu'ayant clairement annoncé sa position, il estime que la motion ne servirait pas à grand chose, et les sélestadiens connaissent très bien la position du Maire, et ils sont plusieurs à rejoindre celle-ci. Le fait de réunir trois collectivités en une seule est une avancée incontestable et une excellente chose pour l'avenir de la région.

Il en profite pour rappeler que le 5 avril, la dernière grande réunion publique aura lieu à Sélestat. Il a également participé au débat organisé par une radio et la presse locales. De ce fait, la population sélestadienne connaît sa position. Il insiste beaucoup sur le fait que la population doit se déplacer pour voter pour atteindre les 25% afin que le scrutin soit valable.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET précise que ce sont 25% des inscrits qui sont nécessaires.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme cela et espère fortement que cela arrivera.

-\*-\*-\*-\*

Fin de la séance à 21 H

DGS/AI  
PV provisoire 57

Le secrétaire de séance

Philippe DE COMBEJEAN